



Administration communale
Route d'Anzère 1
CH-1966 Ayent
T +41 (0)27 399 26 26
info@ayent.ch
www.ayent.ch

Réponse au postulat sur la création d'une école bilingue à Ayent et dans les communes voisines.

Le postulat déposé par le groupe UDC demande d'analyser « la possibilité d'instaurer une ou plusieurs classes bilingues français-allemand dans les établissements scolaires d'Ayent de manière autonome ou en collaboration avec les communes avoisinantes ».

A notre avis, ce postulat ne peut pas être accepté pour les raisons suivantes :

- 1) Le bassin de population de la commune d'Ayent ne permet pas la mise en place d'un tel dispositif qui peut se faire à Sion, Monthey ou Martigny. En effet, le canton qui a été approché et qui a transmis une réponse par l'intermédiaire de Monsieur Michel Beytrison, responsable de la scolarité obligatoire, a été très clair. L'ouverture d'une structure bilingue doit répondre aux conditions suivantes :
 - Les communes s'engagent à assurer l'organisation de cette structure jusqu'au terme de la scolarité obligatoire.
 - La verticalité entre les degrés primaires et secondaires doit être assurée.
 - Nécessité d'engager des enseignants.
 - Confirmation des engagements formels des parents et des autorités locales relatifs à la prise en charge de frais éventuels émargeant aux coûts habituels reconnus par l'État.

Ainsi, il serait utopique de penser que nous pourrions ouvrir une classe par année scolaire de 20 élèves allant de la 1H à la 11CO. De plus, il faudrait engager de nouveaux enseignant.e.s formé.e.s et en licencier d'autres. Cette organisation engendrerait de nombreux frais supplémentaires en termes d'infrastructures et de matériel scolaire.

- 2) Le canton lui-même a émis des doutes quant à la possibilité pour la commune d'Ayent d'organiser une filière bilingue car, pour exemple, même la commune bilingue de Salquenen a dû y renoncer.
- 3) Les communes avoisinantes d'Arbaz et de Grimisuat ont été approchées et n'ont pas souhaité s'associer à ce projet.



Administration communale

Route d'Anzère 1
CH-1966 Ayent
T +41 (0)27 399 26 26
info@ayent.ch
www.ayent.ch

- 4) Le postulat explique que l'ouverture de classes bilingues pourrait « être un atout pour l'attractivité de la commune d'Ayent ». Nous tenons à préciser que notre école ne souffre pas d'un manque d'élèves et que, bien au contraire, notre école et notre commune semblent attirés un nombre croissant d'élèves. En effet, nos locaux étant suroccupés, nous sommes dans l'obligation d'agrandir l'école.

Enfin, nous tenons à préciser que nous rejoignons les auteurs du postulat quant à l'importance de maîtriser l'allemand pour nos élèves qui résident dans un canton bilingue. C'est pourquoi l'école primaire d'Ayent vient de conclure un partenariat avec l'école de Beckenried dans le canton de Nidwald. Auparavant, seuls les élèves de 9CO participaient à un échange linguistique proposé par le canton. Désormais, cet échange débutera en 8H et se poursuivra jusqu'en 11CO. Avec ce nouveau partenariat, nous sommes persuadés que par l'immersion et l'échange, nos élèves gagneront en compétences et en maîtrise de la langue allemande.

Ayent, le 20 novembre 2024